



Courseulles
La station bien-être sur-Mer

DECISION N° D2024-041

Convention de mise à disposition d'un local

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu la délibération du 19 juin 2020 (5°) portant délégation d'attribution au Maire afin de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

DECIDE

- De mettre à disposition à titre gratuit la salle du conseil municipal pour l'organisation d'ateliers à destination des demandeurs d'emploi organisés par FRANCE TRAVAIL et RETRAVAILLER,
 - Le jeudi 12 septembre 2024
 - Le jeudi 17 octobre 2024
 - Le jeudi 14 novembre 2024
 - Le jeudi 12 décembre 2024
- De fixer les conditions de cette mise à disposition dans une convention,
- D'insérer la présente décision au registre des décisions du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à COURSEULLES S/MER, le 25 juin 2024

Le Maire

Anne-Marie PHILIPPEAUX



Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20240625-D2024-041-AR
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024